



**PREFECTURE  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°2026-129

PUBLIÉ LE 16 JUILLET 2026

# Sommaire

## **.Préfecture du Val-d'Oise / Sous-préfecture de Sarcelles**

|                                                                                                                                                                          |        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 95-2026-07-15-00003 - Arrêté n°A2026-124 nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles de la commune de Le Thillay (1 page)          | Page 3 |
| 95-2026-07-15-00005 - Arrêté n°A2026-125 nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles de la commune de Sarcelles (1 page)           | Page 4 |
| 95-2026-07-15-00004 - Arrêté n°A2026-126 nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles de la commune de Mareil-en-France (1 page)    | Page 5 |
| 95-2026-07-15-00002 - Arrêté n°A2026-127 Nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles de la commune de Fontenay-en-Parisis (1 page) | Page 6 |



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Sarcelles**

**Arrêté n°A2026-127**

Nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles  
de la commune de Le Thillay

Le préfet du Val-d'Oise  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L212-10 à L212-12 et R212-24 à R212-33-2 ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 9 mars 2022 nommant M. Philippe COURT  
préfet du Val d'Oise ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 30 janvier 2026 nommant M. Benoît LEMAIRE en  
qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 26-027 du 2 mars 2026 modifiant l'arrêté préfectoral n°26-016 donnant  
délégation de signature à M. Benoît LEMAIRE, sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles ;

**Considérant** les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

**Sur proposition** de la secrétaire générale de la sous-préfecture de Sarcelles ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : est désigné en qualité de représentant de l'administration au sein du comité de la caisse des  
écoles de la commune de Le Thillay, jusqu'aux prochaines élections municipales et communautaires

M. Bernard GENOT  
19, avenue du Maréchal Bessières  
95500 LE THILLAY

**Article 2** : La secrétaire générale et le maire de Le Thillay, sont chargés, chacun en ce qui le concerne,  
de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes  
administratifs des services de l'État dans le département, consultable sur le site internet de la  
préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr>.

Sarcelles, le

15 JUL. 2026

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet,

Benoît LEMAIRE

Internet des services de l'État dans le département : <http://www.val-doise.gouv.fr>

1 boulevard François Mitterrand – C.S. 80025 – 95842 SARCELLES CEDEX – Tél. : 01.34.20.95.95 – Fax Cabinet : 01.34.04.30.19



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Sarcelles**

**Arrêté n°A2026-125**

Nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles  
de la commune de Sarcelles

Le préfet du Val-d'Oise  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L212-10 à L212-12 et R212-24 à R212-33-2 ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 9 mars 2022 nommant M. Philippe COURT  
préfet du Val d'Oise ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 30 janvier 2026 nommant M. Benoît LEMAIRE en  
qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 26-027 du 2 mars 2026 modifiant l'arrêté préfectoral n°26-016 donnant  
délégation de signature à M. Benoît LEMAIRE, sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles ;

**Considérant** les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

**Sur proposition** de la secrétaire générale de la sous-préfecture de Sarcelles ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : est désigné en qualité de représentant de l'administration au sein du comité de la caisse des  
écoles de la commune de Sarcelles, jusqu'aux prochaines élections municipales et communautaires

M. Luc BENTZ  
29, avenue Auguste Perret  
95200 SARCELLES

**Article 2** : La secrétaire générale et le maire de Sarcelles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne,  
de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes  
administratifs des services de l'État dans le département, consultable sur le site internet de la  
préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr>.

Sarcelles, le

15 JUL 2026

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet,

Benoît LEMAIRE

Internet des services de l'État dans le département : <http://www.val-doise.gouv.fr>

1 boulevard François Mitterrand – C.S. 80025 – 95842 SARCELLES CEDEX – Tél. : 01.34.20.95.95 – Fax Cabinet : 01.34.04.30.19



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Sarcelles**

**Arrêté n°A2026-126**

Nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles  
de la commune de Mareil-en-France

Le préfet du Val-d'Oise  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L212-10 à L212-12 et R212-24 à R212-33-2 ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 9 mars 2022 nommant M. Philippe COURT  
préfet du Val d'Oise ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 30 janvier 2026 nommant M. Benoît LEMAIRE en  
qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 26-027 du 2 mars 2026 modifiant l'arrêté préfectoral n°26-016 donnant  
délégation de signature à M. Benoît LEMAIRE, sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles ;

**Considérant** les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

**Sur proposition** de la secrétaire générale de la sous-préfecture de Sarcelles ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : est désignée en qualité de représentante de l'administration au sein du comité de la caisse  
des écoles de la commune de Mareil-en-France, jusqu'aux prochaines élections municipales et  
communautaires

Mme Valérie VRINAT  
6, allée des Marronniers  
95850 MAREIL-EN-FRANCE

**Article 2** : La secrétaire générale et la maire de Mareil-en-France, sont chargées, chacune en ce qui la  
concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée et publié au recueil des actes  
administratifs des services de l'État dans le département, consultable sur le site internet de la  
préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr>.

Sarcelles, le 15 JUIN 2026

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet,

Benoît LEMAIRE

Internet des services de l'État dans le département : <http://www.val-doise.gouv.fr>

1 boulevard François Mitterrand – C.S. 80025 – 95842 SARCELLES CEDEX – Tél. : 01.34.20.95.95 – Fax Cabinet : 01.34.04.30.19





**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Sarcelles**

**Arrêté n°A2026-124**

Nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles  
de la commune de Fontenay-en-Parisis

Le préfet du Val-d'Oise  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L212-10 à L212-12 et R212-24 à R212-33-2 ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 9 mars 2022 nommant M. Philippe COURT  
préfet du Val d'Oise ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 30 janvier 2026 nommant M. Benoît LEMAIRE en  
qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 26-027 du 2 mars 2026 modifiant l'arrêté préfectoral n°26-016 donnant  
délégation de signature à M. Benoît LEMAIRE, sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles ;

**Considérant** les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

**Sur proposition** de la secrétaire générale de la sous-préfecture de Sarcelles ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : est désigné en qualité de représentant de l'administration au sein du comité de la caisse des  
écoles de la commune de Fontenay-en-Parisis, jusqu'aux prochaines élections municipales et  
communautaires

M. Jean-François COCHET  
42, rue Ambroise Jacquin  
95190 FONTENAY-EN-PARISIS

**Article 2** : La secrétaire générale et le maire de Fontenay-en-Parisis, sont chargés, chacun en ce qui le  
concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes  
administratifs des services de l'État dans le département, consultable sur le site internet de la  
préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr>.

Sarcelles, le

15 JUIN 2026

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet,

Benoît LEMAIRE

Internet des services de l'État dans le département : <http://www.val-doise.gouv.fr>  
1 boulevard François Mitterrand – C.S. 80025 – 95842 SARCELLES CEDEX – Tél. : 01.34.20.95.95 – Fax Cabinet : 01.34.04.30.19